



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES

**22 Mai
2006**



RÉALISONS L'OBJECTIF DE 2010!

Ref.: SCBD/EDM/NB/54947

le 25 Mai 2006

NOTIFICATION¹

Objet: compilation de cas montrant les bonnes pratiques et un engagement réel de la part de la communauté des affaires pour la mise en œuvre de la Convention

Madame / Monsieur,

Lors de la huitième réunion des Parties à la Convention qui a eu lieu à Curitiba, au Brésil, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de la Convention, dans sa décision VIII/17, au paragraphe 3, de rassembler l'information nécessaire portant sur l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique ainsi que sur les bonnes pratiques à suivre. Cette information devrait être diffusée par le biais du Centre d'Échange d'Informations. Au paragraphe 5 de cette même décision, la Conférence des Parties a aussi invité le monde des entreprises et les organisations et partenariats pertinents à développer et à promouvoir le dossier de rentabilité pour la diversité biologique, ainsi qu'une utilisation plus large des lignes directrices concernant les bonnes pratiques, des critères, des systèmes de certification, des lignes directrices et normes de remise de rapports, notamment les normes de performance conformes aux indicateurs de 2010, et à préparer et à communiquer à la Conférence des Parties tout engagement volontaire pouvant contribuer à la réalisation de l'objectif de 2010.

L'objectif de cette notification est d'inviter tous les correspondants nationaux, travaillant en collaboration avec les organismes gouvernementaux concernés et les sociétés opérant sur le territoire des Parties, y compris les entreprises d'État et les petites et moyennes entreprises, à soumettre au Secrétariat (**au plus tard le 31 décembre 2006**) de l'information sur leur méthode adoptée pour communiquer l'importance de la diversité biologique; cette information peut être soumise sous forme d'études de cas, de rapports ou tout autre matériel sous une forme adéquate pour être affichée sur le web, dans le contexte de la décision VIII/17 de la Conférence des Parties sur l'engagement du secteur privé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention des correspondants nationaux, du réseau des affaires et des principaux acteurs et parties prenantes de la biodiversité

